

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE****Séance du 21 novembre 2017 à 18 h 00****\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Séance du mardi 21 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Absents** : 4 **Votants** : 11

**Présents** : Carlos BAPTISTA, Yves BOUCHET, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

**Absents non représentés** : Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ.

**Absents excusés et représentés** : Sandrine GINIER, Holger GIERSCH représenté par Yves BOUCHET

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

**1- Acquisition de véhicules/demande de DETR 2018**

Monsieur le maire informe les conseillers de la nécessité d'une part, de remplacer le tracteur de la commune et d'autre part, de compléter le parc des véhicules par l'acquisition d'un petit camion-benne sans permis destiné aux services techniques. Il propose de solliciter les aides publiques au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de l'Etat

Les devis estimatifs de l'opération s'élèvent à 28 300.00 € H.T. soit 33 960 € T.T.C. Monsieur le maire propose le plan de financement suivant : DETR 70 % = 19 810 € et autofinancement 30 % = 8 490 €.

Le conseil municipal approuve le projet et son plan de financement à l'unanimité

**2- Budget camping 2017/décisions modificatives**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'inscrire au budget 2017 du service camping, la recette d'investissement de 200 000 € représentant l'encaissement de l'emprunt souscrit pour la réalisation des travaux projetés. La même somme est inscrite en dépenses d'investissement pour pouvoir effectuer le paiement des factures correspondant à cette opération.

Le conseil municipal approuve les virements de crédits à l'unanimité.

**3- Travaux d'amélioration de la station d'épuration et du réseau d'eau potable/prêt relais**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour faire face au paiement des premières factures relatives au projet de travaux d'amélioration de la station d'épuration et du réseau d'eau potable et dans l'attente de l'encaissement des subventions qui s'y rattachent, il est nécessaire de souscrire un prêt relais d'un montant de 142 000 €. Après consultation des établissements bancaires, il propose de retenir l'offre du Crédit agricole avec un taux de 0.50 % sur 2 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit agricole.

**4- Office du tourisme intercommunal/demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le maire propose de reporter ce point à une date ultérieure dans l'attente de récolter des informations complémentaires auprès des autres communes concernées et de prendre connaissance du bilan d'activité 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**5- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées/adoption**

Le maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de cette intercommunalité. Les transferts de compétences ont fait l'objet d'un travail approfondi de la part des services communautaires qui a permis de valoriser les charges assumées depuis le 1er janvier 2017 par la communauté de communes pour accomplir les missions dévolues antérieurement aux communes en matière d'accueil des gens du voyage, de tourisme et de zones d'activités.

Ce travail a fait l'objet d'un rapport dont le maire donne lecture et qu'il soumet à l'approbation des conseillers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2017.

#### **6- Infrastructure de recharge pour véhicules électriques/gratuité du stationnement**

Monsieur le maire expose qu'il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement avec dispositif de recharge pendant une durée minimale de deux ans à compter de la pose de la borne.

Le conseil municipal confirme, à l'unanimité, l'engagement sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur les emplacements équipés du dispositif de recharge

#### **7- Spectacle jeune public/convention de partenariat avec la ligue de l'enseignement**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le service culturel de la Ligue de l'enseignement propose un spectacle vivant jeune public à destination des enfants des écoles. Le montant de la participation financière s'élève à 400 €.

Le conseil municipal accepte la proposition et autorise, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat.

#### **8- Tournée théâtrale en langue provençale 2018/soutien financier**

Monsieur le maire indique qu'il a été sollicité par l'association animation scolaire d'oc pour une représentation en langue d'oc/provençal en direction des élèves des classes du primaire. L'aide financière est fixée à 350 € pour 2018.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour le renouvellement de cette animation.

#### **9- Occupation du terrain de sport municipal/convention avec le collège Marcel Massot**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'utilisation du terrain de sport par les élèves du collège Marcel Massot. Cette mise à disposition des installations sportives se fait à titre gracieux pendant l'année scolaire sur les créneaux horaires qui leur sont réservés. Elle s'accompagne d'une convention signée par la principale du collège et le maire. Il donne lecture de la convention qui définit les conditions de mise à disposition du terrain de sport au profit des élèves du collège.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention et habilite le maire à la signer, à l'unanimité.

#### **10- Utilisation des locaux scolaires du Prélong/convention avec le centre de loisirs Leï Cigalouns**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation chaque année du centre de loisirs. Il précise que les activités mises en place en direction des enfants de la commune et des environs nécessitent l'utilisation des locaux scolaires. Cette mise à disposition des locaux scolaires s'accompagne d'une convention tripartite signée par le maire, la directrice de l'école et la présidente du centre de loisirs. Il propose de renouveler la convention pour l'année 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

#### **11- Maître nageur sauveteur/candidature pour la saison 2018**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la candidature de monsieur Christian Maucler, maître nageur, pour la saison estivale 2018. Cette personne est venue sur place et a rencontré un adjoint au maire qui lui a fait visiter les installations de la piscine. A la suite de cet

entretien, monsieur le maire propose de recruter monsieur Christian Maucler en contrat à durée déterminée entre juin et septembre 2018

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le recrutement de monsieur Christian Maucler en qualité de maître nageur pour la saison estivale 2018 et habilite son maire à signer le contrat de travail.

## **12- Informations diverses**

Monsieur le maire donne lecture du bilan 2017 de l'opération "vivre culture" présenté par l'office du tourisme qui fait ressortir un équilibre financier. Le conseil municipal donne son accord de principe pour accueillir un nouveau spectacle en 2018.

Monsieur le maire informe les conseillers de l'obtention d'une subvention de 10 600 € au titre du FODAC allouée par le Département pour les travaux de réaménagement du camping du Mousserin.

Monsieur le maire indique qu'une réunion d'information, organisée par l'association des maires, sur le thème "incidences des lois de finances sur la préparation des budgets" se tiendra le 8 décembre prochain à la mairie de Sisteron.

Monsieur le maire fait le point sur les travaux en cours :

A la station d'épuration : curage réalisé, escalier à commander...

Réparation de l'horloge du clocher

Les interventions des agents communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h20.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 26 décembre 2017

**Le Maire,**  
**Patrick MASSOT**



